

AU PRÉSENT

« La charité est contagieuse.
Quand on apprend à donner,
on ressent le besoin de continuer. »

Paul-Émile Léger

AUTOMNE 2022 - HIVER 2023

Bulletin d'information sur les dons planifiés de



**mission
inclusion**

LE NOUVEAU NOM
DE L'ŒUVRE LÉGER

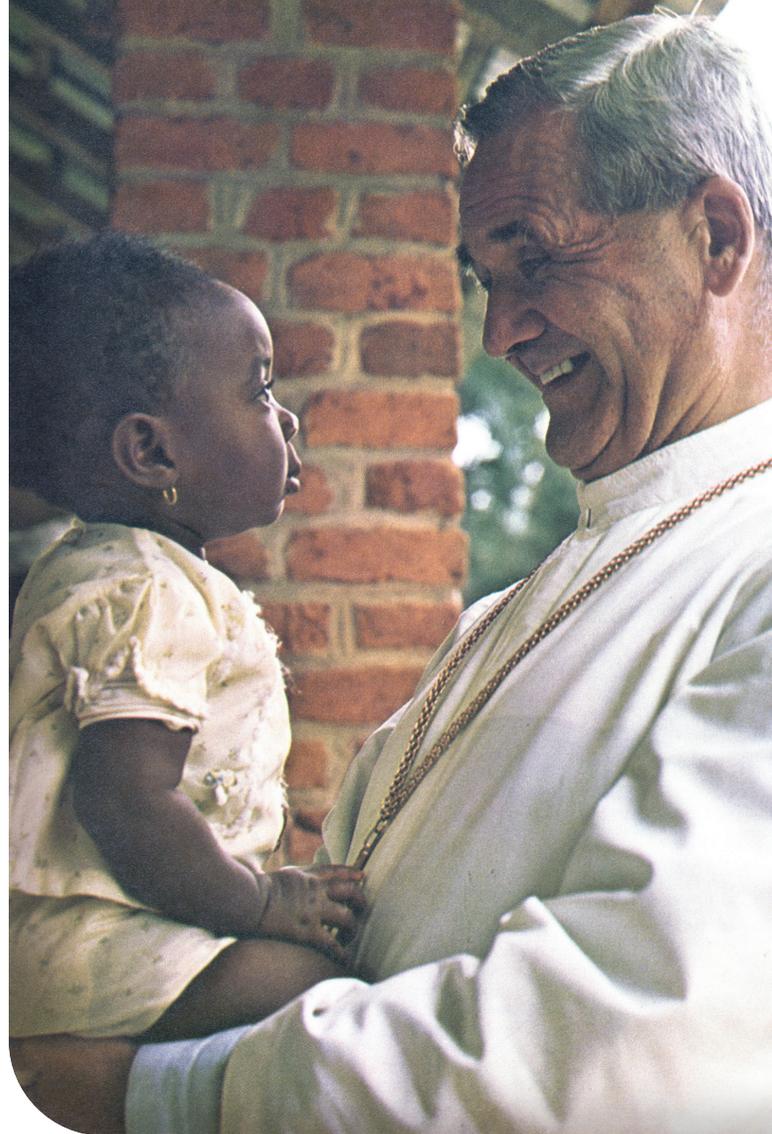
VOTRE
EMPREINTE
SUR
LE MONDE

L'AVENIR, PORTEUR DE L'ESPOIR

J'ai le plaisir de vous présenter cette édition du bulletin Au Présent, centré sur le thème de l'avenir.

Avec tout ce qui se passe dans le monde actuellement, notamment les guerres, les changements climatiques et la pandémie, parfois, l'avenir peut nous sembler nébuleux et inquiétant. En revanche, l'équipe de Mission inclusion et moi, nous voyons l'avenir plein d'espoir. Travailler chez Mission inclusion, et avoir la chance de poursuivre le rêve légué par le cardinal Léger d'un monde juste, où personne n'est laissé pour compte, me permet de voir tout notre potentiel d'un futur lumineux.

Un monde meilleur pour les plus vulnérables est possible grâce à vous et à vos généreuses contributions d'année en année. Ensemble, nous créons des changements durables dans les communautés d'ici au Québec et à l'international et nous vous en sommes éternellement reconnaissants! Est-ce que le Cardinal aurait cru qu'après bientôt 75 ans, nous serions présents dans 14 régions du Québec et dans 13 pays à l'international, au bénéfice de 713 113 personnes? Je pense qu'il aurait été ravi et enchanté de voir l'avancement de ses œuvres et tout ce qu'on accomplit!



Pour aider encore plus de gens vulnérables, et pour offrir le meilleur service à nos donateurs, nous avons accueilli deux nouveaux membres dans l'équipe de dons planifiés et majeurs : Mireille Lavigne et Kim Laporte, conseillères en développement philanthropique. Elles se joignent à moi et à Sophie Blouin pour vous accompagner dans vos projets philanthropiques. Vous parler nous procure un réel plaisir, alors n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Chers donateurs et chères donatrices, quand vous pensez à l'avenir, j'espère que vous trouvez de l'espoir et que vous avez la satisfaction de savoir que vous contribuez à créer un monde plus inclusif avec nous.

Santé et bien-être à vous tous et toutes!
Bonne lecture!

Sarah Kreplin

Gestionnaire principale, dons majeurs et planifiés

SÉCURISEZ L'AVENIR D'UN ÊTRE CHER AVEC LA RENTE VIAGÈRE

Transformez votre capital en revenu stable pour quelqu'un d'autre, en profitant des avantages fiscaux !

Avec les temps incertains que nous vivons, vous éprouvez peut-être de l'inquiétude pour l'avenir d'un membre de la famille, d'une amie ou d'un ami ou encore d'une connaissance. Aimerez-vous avoir la paix de l'esprit ? Savoir que leur stabilité financière est assurée jusqu'au moment de leur décès ? La rente viagère de bienfaisance est une excellente option !

Vous pouvez contracter une rente viagère de bienfaisance en faveur d'une autre personne. C'est un geste à la fois généreux, simple et avantageux sur le plan fiscal pour tout le monde.

L'individu qui reçoit la rente aura un revenu stable à vie, à l'abri des fluctuations des marchés financiers. **Nos taux de rente sont hautement compétitifs** et le revenu de l'individu dépend de son âge et du montant de la rente. De plus, le revenu sera peu imposé ou même totalement exempt d'impôt. D'ailleurs, avec tout ce qui se passe sur les marchés actuellement, les taux de rente sont à la hausse.

En ce qui vous concerne, à titre de donateur, **la rente viagère vous permet de soutenir les causes de Mission inclusion** (le nom légal de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger) **qui vous tiennent à cœur**. En outre, vous profiterez de l'avantage qu'offre le reçu aux fins fiscales remis l'année de votre don. Il représentera au moins 20 % du capital cédé et vous donnera droit à des crédits d'impôt importants.

En choisissant la rente viagère de bienfaisance pour un être cher, vous faites un investissement socialement responsable. Non seulement vous assurez la sécurité financière d'un être cher, mais vous financez également des activités de la fondation axées sur la sécurité alimentaire, l'itinérance, les droits des femmes, le développement communautaire, le mieux-être des aînés et la protection des enfants, selon votre choix.

Votre rente viagère nous aide à poursuivre le rêve du Cardinal Léger d'un monde juste, où personne n'est laissé pour compte. Un monde où tout est inclusion.

**POSEZ UN GESTE
GÉNÉREUX ET
PAYANT EN
CONTRACTANT
UNE RENTE POUR
QUELQU'UN
D'AUTRE**

**NOS TAUX SONT
EXCEPTIONNELS
CETTE AUTOMNE.
DÉCOUVREZ
LE TAUX QUI
S'OFFRE À VOUS.***

NOS TAUX DE RENTE EN VIGUEUR

| FEMME | ÂGE | HOMME |
|--------|--------|--------|
| 5,09 % | 65 ans | 5,58 % |
| 5,74 % | 70 ans | 6,28 % |
| 6,23 % | 75 ans | 6,68 % |
| 7,19 % | 80 ans | 7,90 % |
| 8,23 % | 85 ans | 8,81 % |

* Nos taux de rente varient selon les conditions du marché (tableau de septembre 2022) et sont basés sur un capital cédé de 20 000 \$.

LA RENTRE VIAGÈRE SÉCURISE L'AVENIR D'UN ÊTRE CHER

NOS FIDÈLES DONATEURS TÉMOIGNENT

Depuis 2014, Greg Joly (G.J.), retire un réel bienfait avec la rente viagère de bienfaisance qu'il reçoit grâce à sa tante Gemma Keroack (G.K.). Leur histoire touchante reflète l'appui formidable de ce type de don.

Découvrons ensemble l'extrait de leur témoignages affectueux !

Comment avez-vous eu l'idée de prendre une rente de bienfaisance ?

G.K. À la suite de la disparition de mon époux en 2010, j'ai reçu un avoir financier et je cherchais un moyen de soutenir financièrement mes proches. Leur rendre la vie meilleure. J'ai pensé à mon neveu Greg qui est un artiste musical établi dans l'Ouest

canadien. En tant que travailleur autonome, je souhaitais ainsi lui donner un coup de pouce.

Qu'appréciez-vous de la rente viagère de Mission inclusion ?

G.K. Je la connaissais depuis des années, sous L'ŒUVRE LÉGER et même à l'époque de la Croix d'or. Dans mon cas, les clauses de la rente correspondaient à mes critères au niveau de l'âge de mon neveu qui avait alors moins de 60 ans. À cette flexibilité s'ajoutait mes valeurs d'entraide et ma foi aux valeurs religieuses que je porte. J'aspirais à placer des fonds utiles tout en bénéficiant d'un reçu de dons charitables, ce à quoi Mission inclusion s'engage. En plus, la fondation émet toujours une

documentation pratique pour nous ! Entre Mission inclusion et moi, c'est une belle histoire de longévité.

Puis, j'ai réalisé à quel point il y a des besoins d'entraide à combler au Québec. Tant de personnes démunies, autant des jeunes que des plus âgées. Le sort des jeunes me touche spécialement, car il n'est pas facile pour eux de trouver leur vocation. **Avec ma contribution financière injectée à Mission inclusion, je pose un geste qui peut leur donner de l'espoir.**

Recommanderiez-vous la rente viagère de Mission inclusion ?

G.K. Oui ! parce qu'en aidant les autres, on s'aide aussi soi-même. On a encore besoin d'argent et d'investissement pour bâtir le Québec d'aujourd'hui et de demain. Soutenir les femmes en difficultés m'appelle à la solidarité. Et en plus d'adoucir le sort des autres, il y a aussi un avantage à donner de la sorte au niveau du rapport d'impôts.



Pouvez-vous nous parler de votre expérience d'être bénéficiaire d'une rente viagère ?

Greg Joly Quand j'ai su que ma tante Gemma Keroack souscrivait à une rente viagère à mon endroit, j'ai tout de suite ressenti un émerveillement, comme celui de recevoir un cadeau de Noël ! C'était en 2014, et je ne cesserai de considérer ce geste comme une marque étincelante de bienveillance, comme si elle veillait sur moi. Grâce à la générosité de ma chère tante je continue de vivre dans la ville de mon cœur, Victoria en Colombie-Britannique. Sans cet appui financier mensuel, je parviendrais difficilement à mener cette vie, c'est un réel levier économique.

Je suis reconnaissant de ma qualité de vie actuelle et remercie du fond du cœur le geste posé par ma tante. Mission inclusion ne manque jamais de virer les fonds dans mon compte bancaire, à chaque mois.

Si vous cherchez à offrir cette formule de donation exceptionnelle, je recommande fortement et avec conviction de le réaliser avec Mission inclusion, car ce geste se traduit par un sentiment de redonner à l'autre de façon concrète, en donnant du sens.

MISSION INCLUSION SOUTIENT L'AVENIR DES JEUNES ICI ET DANS LE MONDE



Une aide essentielle pour les enfants les plus vulnérables

En tant que mère, je suis très heureuse de joindre ma voix à une fondation qui soutient les enfants et les familles les plus vulnérables, une cause qui me tient particulièrement à cœur. Le Cardinal Paul-Émile Léger en avait d'ailleurs fait l'une de ses priorités dès le début de son œuvre. Il rêvait d'un monde qui leur soit plus juste afin qu'ils aient tous la chance de se réaliser, et ce, tant au Québec qu'à l'international. Encore aujourd'hui, la Fondation collabore avec les organismes communautaires pour intervenir de façon directe et durable sur les enjeux qui les concernent. Grâce à vos dons, nous défendons leurs droits fondamentaux et nous leur offrons la chance de devenir les adultes épanouis de demain.

Une action porteuse d'espoir

Puisque les causes de la pauvreté sont nombreuses et variées, notre action pour y répondre l'est également.

À l'international, nous soutenons des projets en Asie, en Amérique latine et en Afrique. Quand je pense aux projets que nous soutenons dans ces régions du monde, j'ai tout de suite en tête les enfants de la rue aux Philippines et l'image de

l'extrême pauvreté. Notre partenaire Child Hope nous permet de les joindre directement par des initiatives visant à améliorer leur autosuffisance alimentaire, mais aussi à les éduquer sur la sexualité, sur leurs droits, sur la façon dont ils peuvent se protéger face à la violence et améliorer leur sort. Grâce à vous, ce projet nous a permis de transmettre une lueur d'espoir à **102 jeunes de la rue aux Philippines** l'année dernière !

Au Québec, nous outillons les familles qui se retrouvent dans une situation difficile et nous veillons à améliorer leur autonomie alimentaire. J'ai d'ailleurs échangé avec les intervenants de la Maison des enfants de Beauharnois, un projet que nous soutenons. Ils m'ont raconté leur travail auprès des jeunes fréquentant l'école primaire à proximité, une institution ayant un indice de défavorisation très élevé. J'ai réalisé tout le travail accompli, dont l'importance d'une présence adulte rassurante et constante, ou encore l'apport des intervenants auprès des enfants qui ont l'estomac vide, par exemple. Votre soutien permet à des projets comme celui-ci d'encadrer des enfants de façon durable pour répondre à leurs besoins essentiels non comblés.

Nous soutenons plusieurs projets grâce à vous. En 2021, nous avons appuyé 14 123 enfants en membre de famille. C'est d'ailleurs avec un grand plaisir que je discuterai avec vous. Je peux vous accompagner si vous souhaitez bâtir un monde plus juste, un monde plus inclusif pour la prochaine génération.



Mireille Lavigne

Conseillère en développement
philanthropique
Développement et
communications

UN DON TESTAMENTAIRE AUJOURD'HUI POUR CONTRIBUER À UN AVENIR JUSTE ET INCLUSIF



« J'ai choisi la Fondation parce que les frais administratifs annuels sont raisonnables, mais aussi, et surtout, parce que des gens de tous les horizons s'y investissent et y croient. Et des résultats, il y en a. Un des grands moments pour ma femme et moi est de découvrir le nombre de personnes aidées à la fin de chaque année. C'est tellement gratifiant. »

André et Monique

Amis de longue date de la Fondation

**VOLONTÉ
DE FAIRE™**
Faites un don testamentaire à votre image

Un don pour demain

Chaque année, Mission inclusion reçoit, en appui pour son travail au Québec et à l'international, des dons testamentaires de la part de personnes qui ont la volonté de contribuer à un avenir plus juste et inclusif. Lors de la rédaction d'un testament, vous pouvez subvenir aux besoins d'êtres chers tout en apportant une contribution durable aux causes qui vous tiennent à cœur.

Transformez vos valeurs en actions concrètes, et laissez un impact à long terme après votre décès.

Un calcul méticuleux démontre qu'un petit pourcentage de votre succession destiné à un organisme de bienfaisance laisse suffisamment d'argent pour subvenir aux besoins de vos proches. De plus, vous pouvez réduire, voire, dans certains cas, éliminer les impôts à payer par votre succession.

Le don testamentaire à Mission inclusion est une façon simple de transmettre vos valeurs en héritage. Ce témoignage vous permet de laisser une marque durable dans la communauté québécoise et à l'international et de communiquer un message d'espoir aux générations futures.

Mission inclusion est fière de s'associer pour une deuxième année à la campagne Volonté de faire, un mouvement national propulsé par l'Association canadienne des professionnels en dons planifiés (ACPDP). Ce mouvement vise à sensibiliser les gens au pouvoir qu'ils ont de changer les choses grâce à leur testament.

Contactez notre équipe pour recevoir votre trousse d'information sur le don planifié. C'est avec grand plaisir que nous vous accompagnerons dans vos objectifs philanthropiques !

FAITES UNE DIFFÉRENCE AUJOURD'HUI POUR L'AVENIR DES JEUNES



Nos projets aident les jeunes ici et ailleurs

Aidez-nous à soutenir l'avenir des futures générations

Grace à votre générosité, vous nous aidez à répandre l'espoir, mais plus encore : vous donnez des moyens. Accompagner, former, équiper, conseiller, guider, des besoins presque vitaux que nos jeunes doivent nourrir. Merci ! de leur permettre d'affronter le monde, plus outillés.

Mission inclusion se préoccupe du mal de vivre des jeunes, nous soutenons ces jeunes en finançant des organismes communautaires qui soulagent leur détresse, les hébergent travaillent sur leur estime de soi, les préviennent contre les gangs, renforcent leurs réseaux sociaux, les réhabilitent...parce que ces jeunes doivent avoir un avenir...

Soutenez nos jeunes ici et dans le monde !

Saviez-vous que... vous pouvez faire un don de valeur mobilière ?

Une belle façon de donner et de recevoir !

Un don d'action n'est pas imposable : en transférant vos actions directement à Mission inclusion, vous ne serez aucunement imposé sur le gain en capital des titres donnés.

Une formule de don tellement simple ! Vous donnez en toute simplicité : vous devez remplir un simple formulaire et nous pourrons entrer en contact avec votre courtier pour que les titres soient transférés à Mission inclusion au moment de votre choix.

Vous recevez un reçu fiscal important : votre reçu fiscal est conséquent avec la valeur de vos actions; vous recevrez un reçu fiscal correspondant à la juste valeur marchande des titres au moment du transfert.

Votre impact auprès de Mission inclusion sera plus grand !

Une façon simple de donner

C'est simple ! Commandez votre formulaire de don aujourd'hui auprès de notre équipe !

bonjour@missioninclusion.ca 514 495-2409

Pour en savoir plus sur l'impact de votre don, abonnez-vous à notre infolettre au missioninclusion.ca !

Bulletin d'information de

130, avenue De L'Épée, Montréal (Québec) H2V 3T2 514 495-2409 | 1 877 288-7383

missioninclusion.ca   

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021 – PP 40036970
Mission inclusion est une marque utilisée par la Fondation Jules et Paul-Émile Léger.
Numéro d'organisme de bienfaisance enregistré : 118923689 RR 0001

